



RELEVÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 21 MAI 2025 à 20h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 14 mai, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR – CHABAUD - FABRE – Mmes HURLIN – M. HIBSCHELE – Mmes POULLET - ARNAUD GIBOULET - SCHMITT – BAECKER - MM COULON - BECHARD – AUBIN – REBUFFAT

ABSENTS EXCUSES : Mmes FOURES – DE CORO - PANAFIEU – MENALDO KEBDANI - MM NEVEU – ALTIER –

PROCURATIONS :
Madame DE CORO à Madame ARNAUD GIBOULET
Monsieur NEVEU à Madame POULLET
Madame MENALDO KEBDANI à Monsieur REBUFFAT
Madame PANAFIEU à Monsieur CHABAUD

Soit 17 votants

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance.

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Sophie ARNAUD GIBOULET est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 19 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Prolongation du contrat de projet à compter du 24 mai 2025 pour la tenue de l'agence postale communale

Le contrat de projet créé afin d'assurer la tenue de l'agence de postale et de libérer les 2 agents qui tenaient le bureau depuis le départ de Madame MOREAU, est prolongé jusqu'au 13 septembre 2026. La décision est prise à l'unanimité.

4. Remboursement de l'avance versée au titre de la location du foyer communal

Le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser l'acompte versé par un particulier au titre de la location du foyer communal, suite à sa demande d'annulation dans les délais prévus par le règlement.

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

5. Contrat territorial 2025 : signature de 2 conventions relatives au financement de la 3^{ème} tranche des travaux de voirie sur la traversée des villages

Les deux conventions proposées par le conseil départemental du Gard, l'une pour autoriser la commune à utiliser la voirie départemental, l'autre pour participer au financement des travaux de la tranche 3 de la traversée des villages, sont approuvées à l'unanimité.

6. Convention de servitude avec le SMEG pour le passage de canalisations souterraines sur les parcelles AI 835 et 836 (réseau ancienne STEP)

La convention proposée par le syndicat mixte d'électricité du Gard (TERRITOIRE ENERGIE) pour le passage de canalisations souterraines sur les parcelles communales AI 385 et 836 située près de l'ancienne station d'épuration, est approuvée à l'unanimité.

7. Convention avec le SMEG pour le passage d'un réseau souterrain sur la parcelle communale cadastrée section AW n° 213 (travaux d'amélioration du réseau électrique – Poste Oratoire)

Le conseil municipal autorise la signature d'une convention avec le syndicat mixte d'électricité du Gard (TERRITOIRE ENERGIE) pour poser un réseau souterrain sur la parcelle communale cadastrée section AW n° 213, dans le cadre des travaux de renforcement du réseau sur le poste électrique ORATOIRE.

8. Questions diverses

3.1 Tirage au sort des jurés d'assises : le tirage au sort de 3 personnes dont les coordonnées seront transmises au tribunal pour peut-être siéger au sein des jurys de la cour d'assise a été réalisé en fin de séance.

3.2 point sur le cabinet médical : le maire a indiqué avoir reçu un nouveau courriel du docteur, auquel il a répondu en demandant quelques précisions sur le souhait du médecin.

La séance est levée à 21h17.

Le maire,
Gilles TIXADOR

